

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Ink & Graffiti Remover

Autres moyens d'identification

Code du produit 670285
Synonymes Aucun

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Nom de l'entreprise Global Industrial
2505 Mill Center Parkway
Buford GA 30518
(888) 978-7759

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec (US & Canada) 800-424-9300
Chemtrec (outside US & Canada) 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 5
Toxicité aiguë - cutanée	Catégorie 5
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Liquides inflammables	Catégorie 4

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Attention

Mentions de danger

Peut être nocif en cas d'ingestion
Peut être nocif par contact cutané
Nocif par inhalation
Provoque une sévère irritation des yeux
Liquide combustible



Aspect Transparent

État physique Liquide

Odeur Solvant

Conseils de prudence - Prévention

Utiliser dans un endroit bien ventilé

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Tenir loin de la / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes . - Interdiction de fumer

Conseils de prudence - Réponse

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir

Boire beaucoup d'eau

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Conseils de prudence - Élimination

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

HNOC (danger non classé autrement)**Autres informations**

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- Nocif pour les organismes aquatiques

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Benzyl Alcohol	100-51-6	15-40	*
2-Propanol	67-63-0	10-30	*
Orange Terpenes	5989-27-5	.1-1	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. PREMIERS SOINS**Premiers soins****Conseils généraux**

Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Contact avec la peau

Consulter un médecin s'il y a lieu. Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Aucune consultation médicale immédiate n'est requise. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. Appeler un médecin. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Aucune consultation médicale immédiate n'est requise. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition.

Ingestion Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes D'autres symptômes importants et effets sont décrits dans la section 11 : l'information sur la toxicité.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utilisation. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée (brouillard). Mousse antialcool.

Moyens d'extinction inappropriés Attention : l'utilisation de l'eau pulvérisée lorsque la lutte contre les incendies peut-être inefficace.

Dangers particuliers associés au produit chimique

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'inflammation.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Faire attention au retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Ne pas permettre à tous les drains d'égout pluvial, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres masses d'eau de surface. Ne doivent pas être libérés dans l'environnement. Éliminer selon les dispositions de la ville locale, étatique et fédéral règles et règlements.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible. Recouvrir le déversement de poudre d'une feuille ou d'une bâche en plastique pour minimiser la dispersion. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Absorber avec une matière absorbante inerte. Endiguer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser avec une ventilation locale. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Tenir loin de la / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes . - Interdiction de fumer. Prendre les mesures nécessaires pour éviter une décharge d'électricité statique (qui pourrait causer l'inflammation de vapeurs organiques).

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
2-Propanol 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m ³ (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³
2-Ethyl Hexanol 104-76-7	TWA: 50 ppm S*	(vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 270 mg/m ³ (vacated) S*	TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m ³
Ethanol 64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m ³	IDLH: 3300 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³

NIOSH IDLH *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

Autres informations

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Douches, Douches oculaires & Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection de la peau et du corps

Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Gants en caoutchouc si contact prolongé et/ou de la manipulation de grand volume.

Protection respiratoire

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'une irritation est observée, le NIOSH / MSHA protection respiratoire doit être porté. Adduction d'air à pression positive fournis ou respirateurs à adduction d'air peuvent être nécessaires pour les concentrations de contaminants atmosphériques élevées. Protection respiratoire doit être fournie conformément aux réglementations locales en vigueur.

Hygiène générale

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas

manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Transparent
Couleur	Incolore
Odeur	Solvant
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	9.5 - 10.5	
Densité	1.0	
Viscosité	eau mince	
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	84 °C 184 °F	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	100 °C / 212 ° F Degrés	/
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans l'eau	Remplir	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	

Autres informations

Densité lbs/gal	8.34
Teneur en COV (%)	55.88

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Inhalation	Nocif par inhalation. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut entraîner une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux. Direct contact may cause serious eye irritation.
Contact avec la peau	Peut être nocif par contact cutané. May cause irritation or burns to the skin. Prolonged or repeated contact may cause absorption to the skin.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses. Ingestion may result in the absorption of potentially harmful amounts leading to possible liver and kidney damage.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzyl Alcohol 100-51-6	= 1230 mg/kg (Rat)	= 2 g/kg (Rabbit)	= 8.8 mg/L (Rat) 4 h
2-Propanol 67-63-0	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	= 72600 mg/m ³ (Rat) 4 h
Orange Terpenes 5989-27-5	= 4400 mg/kg (Rat) = 5200 mg/kg (Rat) = 5300 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Aucun renseignement disponible.

Mutagenicité sur les cellules Aucun renseignement disponible.

germinales

Cancérogénicité

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérigène. Il a été démontré que l'éthanol est cancérigène lors d'études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
2-Propanol 67-63-0	-	Group 3	-	X
Orange Terpenes 5989-27-5	-	Group 3	-	X

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Inclassable comme cancérigène pour l'humain

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction

Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique

Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée

Aucun renseignement disponible.

Toxicité chronique

Il a été démontré que l'éthanol est une toxine pour la reproduction seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée. Il a été démontré que l'éthanol est cancérigène lors d'études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée.

Effets sur les organes cibles

YEUX, Appareil respiratoire, Peau.

Danger par aspiration

Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë inconnue 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 2,879.00

ETAmél (cutané) 4,984.00

ETAmél 4.40

(inhalation-poussière/brouillard)

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

2.35% du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Benzyl Alcohol 100-51-6	35: 3 h <i>Anabaena variabilis</i> mg/L EC50	460: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static 10: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static	23: 48 h water flea mg/L EC50
2-Propanol 67-63-0	1000: 96 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50 1000: 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50	9640: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 flow-through 1400000: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> µg/L LC50 11130: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static	13299: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
2-(2-ethoxyethoxy)ethanol 111-90-0	-	10000: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static 19100 - 23900: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 flow-through 11400 - 15700: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 flow-through 11600 - 16700: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 flow-through 13400: 96 h <i>Salmo gairdneri</i> mg/L LC50 flow-through	3940 - 4670: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Propylene Glycol 57-55-6	19000: 96 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> mg/L EC50	41 - 47: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mL/L LC50 static 51600: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static 51400: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static 710: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50	1000: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 Static 10000: 24 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Diethylhexyl Sodium Sulfosuccinate 577-11-7	-	20 - 40: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 semi-static 24: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static 37: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static	36: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Sodium Dodecylbenzene Sulfonate 25155-30-0	-	10.8: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static	-
Orange Terpenes 5989-27-5	-	0.619 - 0.796: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 flow-through 35: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50	-
2-Ethyl Hexanol 104-76-7	8.5: 168 h <i>Scenedesmus quadricauda</i> mg/L EC50 2.7: 96 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> mg/L EC50 11.5: 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50	5000: 48 h <i>Leuciscus idus</i> mg/L LC50 0.056 - 7.5: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static 28.7: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static 4.78 - 8.85: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static 3.6 - 5.1: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static 32 - 37: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static 7.5: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 29.7: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static 10.0 - 33.0: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static 27 - 29.5: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 flow-through	4.78 - 8.87: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 Static 31.8: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 320: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 39: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 8.5: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Benzaldehyde 100-52-7	-	10.6 - 11.8: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 flow-through 12.69: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static 6.8 - 8.53: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 flow-through 0.8 - 1.44: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 flow-through 7.5: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static	50: 24 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Sodium Sulfate 7757-82-6	-	3040 - 4380: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static 13500: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 13500 - 14500: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50	2564: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 630: 96 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50

		6800: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	
Ethanol 64-17-5	-	12.0 - 16.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 13400 - 15100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	9268 - 14221: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 10800: 24 h Daphnia magna mg/L EC50 2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
Sodium Chloride 7647-14-5	-	5560 - 6080: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 12946: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 6020 - 7070: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 7050: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 semi-static 4747 - 7824: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 6420 - 6700: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	340.7 - 469.2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Persistence et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation.

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzyl Alcohol 100-51-6	1.1
2-Propanol 67-63-0	0.05

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé

Ne pas réutiliser le contenant.

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
2-Propanol 67-63-0	Toxic Ignitable
Orange Terpenes 5989-27-5	Toxic

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations de classification d'expédition dans cette section (article 14) est conçu comme une guide pour la classification globale du produit. Cependant, la classification de transport peuvent être sujets à changement et les variations de la taille du paquet. Consultez exigences de l'expéditeur en vertu de 49 CFR, 1ATA et IMDG pour assurer la conformité réglementaire.

DOT

Non réglementé

TMD

Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
2-Propanol - 67-63-0	1.0
2-(2-ethoxyethoxy)ethanol - 111-90-0	1.0

SARA 311/312 Catégories de**dangers**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	No
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	No
Danger de réaction	No

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit a été évalué et ne exige pas l'étiquetage d'avertissement Proposition 65 de Californie.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Benzyl Alcohol 100-51-6	-	X	X
2-Propanol 67-63-0	X	X	X
2-(2-ethoxyethoxy)ethanol 111-90-0	X	-	X
Propylene Glycol 57-55-6	X	-	X
Sodium Dodecylbenzene Sulfonate 25155-30-0	X	X	X
Orange Terpenes 5989-27-5	X	-	-
2-Ethyl Hexanol 104-76-7	X	X	X
Benzaldehyde 100-52-7	X	X	X
Sodium Sulfate 7757-82-6	-	X	X
Ethanol 64-17-5	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé	1 Inflammabilité 2	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé	1 Inflammabilité 2	Dangers physiques 0	Protection individuelle B

Date d'émission 30-oct.-2018
Date de révision 07-févr.-2018
Note de révision

Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique